

**COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 septembre 2024**

**DELIBERATION 05 ONF – Renouvellement du poste de technicien forestier ONF Pyrénées Atlantiques**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **9 septembre 2024** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Absente : 4

**Présents** : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, Mme BERGE, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

**Absente** : Mme PLAGNET, Mme ESTRADE, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL,

**Pouvoirs donnés** : Mme PLAGNET donne pouvoir à M. FRANCIN,  
Mme ESTRADE donne pouvoir à Mme TOUSTARD,  
M. GUILLENTEGUY donne pouvoir à Mme BERGE,  
Mme LATAPIE-ARRIHOUIL donne pouvoir à M. LORIOT DE ROUVRAY,

**Secrétaire de séance** : Mme TOUSTARD

**DELIBERATION 05 ONF – Renouvellement du poste de technicien forestier ONF Pyrénées Atlantiques**

Monsieur le maire informe que suite à la mutation de Monsieur BOUCHET Simon, technicien forestier ONF pour la gestion de la forêt indivise de Montaut Saint-Pé, le poste est vacant depuis le 01 février 2024 et à ce jour non renouvelé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- Soutient le renouvellement du poste de technicien forestier ONF pour la gestion de la forêt indivise de Montaut Saint-Pé.
- Réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de l'absence de renouvellement du poste de technicien forestier sur le triage de Coarraze.
- Déploie la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires. L'ONF a déjà subi des vacances de postes à répétition et de très nombreuses suppressions de postes. A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, État, collectivités, citoyens, de la protéger.
- S'inquiète des conséquences pour la gestion de son patrimoine forestier,
- Soutient les personnels et demande à la Direction générale de l'Office National des Forêts le renouvellement et la prise de fonction sans délai d'un technicien forestier ONF titulaire sur les forêts communales du poste n° 8433 Triage de Coarraze.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance  
MP. TOUSTARD**

**Le 20 septembre 2024  
Le Maire,  
JC. BEAUQUESTE**

